

PROGRAMME FORMATION

AIPR pour les opérateurs

Durée : 1 jour soit 6h00 + 1h00 d'évaluation



Qui est Concerné ?

Opérateur : salarié de l'entreprise de travaux, réalisant des travaux à proximité des réseaux aériens ou enterrés.

Prérequis : Pour obtenir une habilitation liée à votre activité, vous devez remplir un certain nombre de prérequis en fonction de l'habilitation visée.

Il est nécessaire d'être apte au travail dans son activité professionnelle, être titulaire d'une visite médicale à jour et de comprendre les instructions de sécurité.

- **Pour les personnes à mobilités réduite et ou ayant un handicap**

L'entreprise prendra toutes les dispositions nécessaires pour,

- Accès aux lieux de formation
- Accès à l'intérieur des locaux de formation
- Aides à la mobilité
- Adaptation de l'environnement
- Adaptation du planning
- Accueil des auxiliaires de santé

Objectifs : Acquérir ou mettre à jour ses connaissances sur la réglementation DTDICT, et le guide technique.

- Comprendre les enjeux liés au contrôle des compétences (examen AIPR) par rapport aux obligations réglementaires ;
- S'entraîner sur des questions QCM tirées de la base de données mise à disposition.

Moyens pédagogiques : Support de cours réalisé en conformité avec la réglementation.

- Cas pratiques adaptés à l'environnement de l'entreprise (exercices et simulations)
- Un livret de formation sera remis à chaque stagiaire.

Formateur :

Des formateurs maîtrisant les méthodes pédagogiques et techniques et outils nécessaires aux formations.

Ce programme est conforme à l'obligation de compétences pour les personnels intervenants à proximité des réseaux consécutive à la réforme anti-endommagement (réforme législative et réglementaire du 22 février 2012 établie par le ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie)

CONTEXTE ET RÉGLEMENTATION :

- Pourquoi la formation AIPR, présentation du contexte réglementaire
- Quels sont les différents acteurs, leurs rôles et leurs obligations respectives (concepteur, encadrant, opérateurs)
- Les limites et les responsabilités des différents acteurs et les sanctions applicables
- Maîtrise des principaux documents
- Terminologie employée dans la réglementation anti-endommagement.

LA MISE EN OEUVRE DU CHANTIER :

- Les documents nécessaires sur un chantier
- Les piquetages et marquages au sol
- Les différentes actions de prévention à réaliser avant le démarrage effectif des travaux
- Conditions, responsabilités et déclaration d'un arrêt de chantier
- Les consignes spécifiques pour les travaux urgents.

SAVOIR PRÉPARER SON INTERVENTION :

- Reconnaître les différents types de réseaux et leurs caractéristiques
- Savoir les localiser selon leurs classes
- Repérer les réseaux sur plan.

TRAVAILLER À PROXIMITÉ DES RÉSEAUX :

- Règles d'organisation du chantier pour assurer la sécurité lors d'interventions à proximité des réseaux
- Les risques liés aux opérations à proximité des réseaux
- Les distances de sécurité à respecter selon les types de réseaux
- Les outils et méthodes à employer selon les cas, ce qu'il ne faut pas faire
- Les conditions de recours à l'arrêt de chantier.

EN CAS D'ANOMALIES :

- Mesures à respecter en cas d'accident
- La règle des 4A
- Remplir une déclaration de dommages, responsabilités de l'entreprise

Évaluation :

- Passage de l'évaluation par QCM sur tablette à l'issue de la formation 40 questions.

Attestation :

- Il sera délivré aux participants une attestation de formation et de compétence (en cas de réussite au QCM)
- Représentation immédiate en cas d'échec.

Responsable pédagogique : Laurent Saint-Pierre 06.70.66.02.09

Suivi :

Chaque participant signera par demi-journée une feuille d'émargement, également signé par le formateur.



EURL L. SAINT-PIERRE au Capital de 1 000 Euros

Siret : 909 347 684 000 13 R.C.S de TROYES

Déclaration d'activité enregistré sous le numéro 44 100 110 510 auprès du préfet de la région Grand-Est